



## Déclaration de la FNECFP FO au CDEN du 1 juin 2017

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

FO enregistre l'élection du nouveau président de la République. Elle rappelle qu'elle n'a, sans hésiter, donné aucune consigne de vote, conservant sa tradition de syndicat confédéré libre et indépendant. A l'occasion de la nomination du nouveau gouvernement, FO réitère ses revendications et rappelle son attachement aux valeurs de notre syndicalisme :

- pour des femmes et des hommes libres dans un syndicat libre,
- pour la solidarité entre tous les salariés, contre la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme
- pour les principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et pour la démocratie.

Si FO n'a pas donné de consigne de vote, pour autant elle ne manque pas d'observer que cette élection consacre une double et profonde fracture, sociale et territoriale. Elle constate que M. Macron a recueilli le suffrage de moins de 1 inscrit sur 5 au premier tour, dont tous n'adhèrent pas à son programme et au deuxième tour moins d'un inscrit sur deux, ce qui ne vaut pas un vote d'adhésion.

Dans ce contexte, FO estime que la poursuite des politiques précédentes aggraverait la fracture sociale. Le recours aux ordonnances pour imposer une loi travail XXL trouverait l'opposition de FO qui inscrit dans son ADN le respect des différents niveaux de négociation tant mis à mal. Nous rappelons que la loi travail est rejetée encore aujourd'hui par 70 % des français.

Mettre un terme au clivage social suppose donc une vraie concertation et une réponse aux attentes et aux demandes. Dès à présent 66% des français -et plus encore parmi les salariés- demandent que les syndicats soient écoutés. Sur ce point, nous nous interrogeons dès à présent.

FO a rencontré M. Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics. Il confirme les 120 000 suppressions de postes, le gel de la valeur du point d'indice pour l'année à venir et la remise en cause de l'évolution uniforme des rémunérations de toutes les fonctions publique, la mise en chantier d'un régime unique de retraite par points, le rétablissement de la journée de carence, le recrutement de contractuels en lieu et place d'agents sous statut ; aucune réponse sur nos interrogations en matière de calcul sur les six derniers mois et le taux de remplacement de 75 % pour les pensions de retraite.

FO rappelle que le traitement des fonctionnaires a été gelé pendant 6 ans (2010-2015) et que la faible revalorisation de 1,2 % sur deux années est loin de compenser les 16 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000. La prétendue revalorisation de PPCR n'infléchit nullement ces pertes.

Avant comme après les élections législatives, en toute indépendance, FORCE OUVRIERE n'accepte pas les suppressions de postes, la remise en cause des droits statutaires, et continue de défendre la revalorisation uniforme et immédiate de la valeur du point d'indice pour les trois versants de la fonction publique. Elle combat toutes réformes sur ces points.

Pour FO la rentrée 2017 ne peut pas bien se dérouler dans les conditions découlant de 5 années de refondation de l'école.

FO enregistre les annonces du ministre sur les réformes des rythmes scolaires et la réforme du collège.

FO demande une réelle discussion sur le fond qui permette le rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire commune, sur 36 semaines. Pour autant, FO appuiera les collègues qui demandent le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine.

FO condamne les décrets qui transposent PPCR à l'Éducation Nationale et que Mme Vallaud-Belkacem a signés en toute hâte quelques jours avant son départ. Ces textes visent à mettre en œuvre l'individualisation des rémunérations, le recrutement des enseignants par les chefs d'établissement et l'arbitraire local contre les droits à mutation garantis par le statut de la Fonction publique d'Etat.

Force Ouvrière porte la demande d'abrogation de l'évaluation.

Dans l'Education nationale comme pour le projet de loi Travail, FO considère qu'il est nécessaire de revenir au principe républicain de respect des statuts nationaux et d'égalité des droits et traitements, tout comme il est indispensable de rétablir la hiérarchie des normes.

Pour l'éducation nationale cela signifie l'abrogation des lois de refondation de l'école, de la réforme du collège, de la réforme territoriale et de PPCR.

Concernant la carte scolaire, le département a une dotation de 125 postes et une prévision d'effectifs de 1614 élèves. Nous constatons que les seuils ouverture-fermeture déjà trop élevés demeurent.

Lors de la 1ère phase, vous avez décidé 32,5 fermetures et 12 blocages soit 44,5 fermetures et blocages de classes, pour 68,5 ouvertures. Le différentiel ouvertures/fermetures est de 24 soit une ouverture pour 67,25 élèves. Ce qui représente seulement 19% de la dotation. C'est beaucoup trop faible et il sera à revoir. Pour le bon fonctionnement des écoles, la plus grande partie de la dotation doit se traduire en ouvertures de classes dès la première phase.

Vous proposez pour ce projet 52,5 ouvertures et levées de blocages contre 30 fermetures soit + 22,5 ouvertures et 20 situations à examiner. Si la carte scolaire en reste là nous aurons un bilan de + 46,5 classes soit une ouverture pour 34,70 élèves supplémentaires.

A ce jour, il faudrait ouvrir 64,5 classes supplémentaires pour que les classes ouvertes le soient par tranches de 25 élèves. Le taux d'encadrement par classe continue donc de se dégrader.

Nous vous demandons de répondre dès aujourd'hui favorablement à toutes les équipes qui demandent une ouverture ou refusent une fermeture, demandes que nous porterons à votre connaissance au cours de la séance.

Nous vous demandons également de prononcer des ouvertures définitives dès aujourd'hui afin que les collègues puissent être nommés sur ces classes avant les vacances. Ils pourront ainsi prendre contact avec les équipes, savoir quel niveau ils auront, commencer à préparer leur travail, faire les commandes de matériel leur convenant, etc... Les équipes seraient ainsi au complet pour commencer à fonctionner ensemble, faire la répartition des classes et préparer la rentrée sereinement.

Concernant le handicap et les élèves à troubles du comportement, FO condamne la politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé et de ses structures sous prétexte d'inclusion ou de remplacement de structures par des « dispositifs ». La politique d'inclusion scolaire ne peut constituer un objectif en soi. Elle n'est légitime que dans sa capacité à permettre la réussite scolaire de l'élève. Le constat sur le terrain est accablant : son principal résultat est d'aggraver les difficultés des élèves et des enseignants.

Force Ouvrière milite en faveur de la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république puis dans l'emploi, dans les meilleures conditions possibles pour tous. Cela ne signifie pas pour autant que tous les adultes handicapés doivent travailler en milieu ordinaire de travail. Le secteur du travail protégé et adapté est un facteur indispensable pour l'intégration des travailleurs handicapés. Cela ne signifie pas non plus que tous les enfants handicapés doivent être accueillis en classe ordinaire ou en établissement

scolaire ordinaire.

Pour FO l'essentiel est de répondre aux besoins des personnes handicapées, adultes comme enfants, par un accompagnement adapté, et par la compensation nécessaire.

Il faut donc une volonté politique, de l'organisation et des moyens.

La réussite de la scolarisation des enfants handicapés passe par un examen au cas par cas, par des professionnels qualifiés, et par la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires.

La décision du tribunal administratif rappelant le droit à l'éducation pour tous les enfants du territoire rend urgent le renforcement de l'enseignement spécialisé.

Monsieur le Ministre, ancien directeur général de la DGESCO, ancien recteur de Créteil, rappelle par sa mesure que la baisse des effectifs est un moyen fort pour faciliter les apprentissages. C'est ce qu'a toujours revendiqué Force Ouvrière, en demandant pas plus de 25 élèves par classe, dans toutes les classes.

Concernant le dédoublement des classes de CP en REP +, le Snudi FO n'est pas opposé à cette mesure à condition qu'elle se fasse dans le respect des collègues et des équipes. Or, cette réforme se fait dans l'urgence et la précipitation, sans que les postes budgétaires n'aient été débloqués, ce qui conduit à détourner des moyens déjà insuffisants en supprimant les postes de 22 collègues du jour au lendemain et après la première phase du mouvement. La mise en œuvre de cette réforme nécessite l'attribution de moyens financiers. Elle se fait aussi sans que la problématique des locaux n'ait été pensée en amont, ce qui amène à trouver des solutions bancales et insatisfaisantes.

Pour les REP, nous demandons la fin de la discrimination des écoles REP de Toulouse qui ne bénéficient pas des mêmes moyens que les autres.

FO revendique :

- une baisse significative des seuils d'ouverture et réaffirme qu'il faut ouvrir toutes les classes nécessaires pour qu'il n'y ait plus une classe à plus de 25 élèves et 20 en REP.
- la prise en compte dans les effectifs des élèves de moins de 3 ans lorsqu'ils sont accueillis
- la création des postes de titulaires remplaçants nécessaires pour garantir le remplacement effectif des enseignants tout au long de l'année
- le rétablissement des postes de Rased
- aucune ULIS à plus de 12 élèves et la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs puisqu'ils sont inclus dans les classes régulièrement
- des ouvertures de classes pour les élèves non francophones
- le renforcement des décharges de direction partout où c'est nécessaire
- le rétablissement et l'augmentation des moyens pour les établissements spécialisés afin que tous les élèves qui en ont besoin puissent bénéficier d'un enseignement et de soins adaptés

Il est urgent de mettre fin aux politiques d'austérité suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement.

